

PREMIER SEMESTRE D'ETUDE A

ECOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE VILLE DE MONTREAL

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE « EN URBANISME CHEMINEMENT AVEC TRAVAIL DIRIGE »

Période de la session d'études : début septembre à fin décembre – examens inclus (session d'automne)

Niveau d'études : la maîtrise québécoise est un programme d'étude de 2^{ème} cycle équivalent au niveau d'études de la 2^{ème} année du master

PROGRAMME D'ECHANGE d'ETUDIANTS

SELECTION DES CANDIDATS

Interne IUAR : sur dossier et entretien en Janvier/Février

Externe à l'EUAP : sur résultats académiques (moyenne cumulée depuis la licence égale ou supérieure à 12 sur 20), cohérence entre études actuelles et cours projetés et sur équilibre des échanges entre l'IUAR et L'ECOLE D'URBANISME et d'ARCHITECTURE de PAYSAGE

SELECTION DEFINITIVE

Vous devrez vous enregistrer sur l'application de demande d'admission de l'Université de Montréal et consulter directement sur cette application la décision grâce au code UNIP envoyé après l'enregistrement. La lettre d'admission ou de refus sera téléchargeable sur cette application.

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER de CANDIDATURE INTERNE IUAR

- CV de deux pages maximum – une seule page de CV est préférable
- Lettre de motivation explicitant pourquoi vous avez choisi l'EUAP et en quoi les cours que vous y suivrez sont cohérents avec le parcours de M2 envisagé. Un paragraphe sur votre projet professionnel sera apprécié.
- Les relevés de notes depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur, incluant le relevé de notes du semestre 1 de Master 1^{ère} année
- Copie du/des derniers diplômes obtenus ou Attestations de réussite

CHOIX DES COURS

Chaque cours a un poids de 3 crédits canadiens, les ateliers un poids de 6 crédits. Vous effectuerez un programme de cours équivalent à 9 crédits canadiens soit 3 cours à choisir uniquement dans la maîtrise en urbanisme cheminement avec travail dirigé. Vous privilégiez les thématiques des cours en fonction du parcours de Master 2 que vous envisagez de suivre l'année prochaine.

NB : l'inscription aux cours se fait à votre arrivée à l'université de Montréal !

LOGEMENT

Le nombre de places en cité universitaire réservé aux étudiants en échange est limité. Mais il est très facile de se loger en privilégiant la colocation hors campus. Les bureaux des relations internationales des universités canadiennes ont très souvent un service au logement hors campus.

BUDGET POUR UN SEMESTRE - Évaluez vos forces financières avant de vous engager dans une mobilité d'études !

Frais de séjour hors A-R et déplacements intérieurs : entre 5 000 et 7 000 \$ canadiens (entre 3 500 et 4 500 euros)

FORMALITES D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

Pour un séjour de moins de 6 mois vous serez admis avec le statut de « Visiteur » et devrez présenter votre lettre d'admission de l'Université de Montréal à l'agent d'immigration.

Votre passeport doit être à jour, sa date d'expiration doit couvrir la période d'études + 3 mois.

SECURITE SOCIALE – ASSURANCE SANTE

Conformément à l'entente entre la France et le Québec, vous obtiendrez la carte d'assurance maladie du Québec en remplissant le formulaire SE-401-Q-102, « Attestation d'appartenance au régime français préalablement au départ pour le Québec », ou formulaire SE-401-Q-106, « Attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale du pays d'origine : échanges interuniversitaires »

ASSURANCE ASSISTANCE SANITAIRE et RAPATRIEMENT

Afin de couvrir les frais de transport et de soins en cas de rapatriement, il est nécessaire de souscrire à une telle assurance.

AIDE FINANCIERE A LA MOBILITE ETUDES

Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur peuvent prétendre à l'aide financière AMI (aide à la mobilité internationale). Le dossier est à demander auprès de Françoise DIANA, responsable administrative de l'IUAR, au mois de juillet.

LES CONTOURS INSTITUTIONNELS D'UN PROGRAMME D'ECHANGE

En qualité d'étudiant d'échange vous êtes, pendant un semestre, rattaché à deux universités : Aix-Marseille Université (IUAR) et l'Université partenaire étrangère

- Inscription administrative et paiement des droits de scolarité avant le départ, ce paiement des droits universitaires français vous exonère des droits de scolarité québécois
- Un contrat pédagogique accepté par les deux établissements
- Une reconnaissance des notes et crédits obtenus dans l'établissement étranger pour la validation du semestre et l'obtention du diplôme de l'enseignement supérieur français